

Les pharmaciens ont besoin de toutes leurs instances!

Abderrahim DERRAJI - 2015-10-20 12:42:57 - Vu sur pharmacie.ma

Les pharmaciens se sont regroupés en syndicats afin de défendre leurs intérêts matériels et moraux. Ces syndicats se sont ensuite retrouvés au sein de la Fédération Nationale des Syndicats des Pharmaciens du Maroc (FNSPM). Les initiateurs de cette structure, qui s'apparente davantage à une association de syndicats, se sont assignés plusieurs missions dont la plus importante est la coordination des actions menées par les différents syndicats membres. Les relations entre les syndicats et les conseils de l'ordre n'ont pas toujours été au beau fixe. Au début, l'esprit de collaboration et de complémentarité était de mise. Il faut dire aussi qu'à cette époque, le nombre de pharmaciens était réduit, les officines étaient généralement prospères et certains responsables siégeaient à la fois aux conseils et aux syndicats. Cette sérénité a fini par voler en éclat. La vulnérabilité engendrée par le vote par correspondance, la quête permanente du leadership et ses avantages et la recherche d'une immunité hypothétique ont été à l'origine d'une lutte acharnée pour les postes de responsabilité au sein des instances professionnelles, et plus particulièrement les conseils régionaux. La suite prévisible de cette tension exacerbée a été le blocage des élections des conseils. Ce statu quo qui a causé beaucoup de préjudice à la profession, n'a pris fin qu'avec la dissolution des conseils régionaux, la mise en place de la commission spéciale provisoire et l'organisation d'élections ordinaires. Malgré ces dysfonctionnements, la plupart des syndicats ont, bon an mal an, continué à s'acquitter des affaires courantes et d'assurer la formation continue des pharmaciens sans perdre de vue les intérêts de la profession. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler des deux actions d'envergure menées par les syndicats et la fédération. La première action était la mobilisation exceptionnelle des organismes pour forcer l'administration à dépouiller le projet de loi 17-04 de nombreuses dispositions qui auraient pu signer l'arrêt de mort de la pharmacie d'officine. Quant à la deuxième action, il s'agit de la mobilisation des syndicats et de la FNSPM lors des âpres négociations qui ont précédé l'adoption du décret de fixation des prix des médicaments, même si l'évaluation réelle de l'impact de la mise en place de ce décret ne pourrait se faire qu'à moyen terme. Depuis 2006, la loi 17-04 a donné des pouvoirs étendus aux conseils dont le plus important est l'autorisation d'exercer la pharmacie. Ces mêmes conseils sont chargés par la dite loi de faire des propositions d'horaires aux autorités et de prononcer les sanctions disciplinaires à l'encontre de tout pharmacien ne respectant pas les horaires officiels. Du coup, les syndicats ont vu leur champ d'actions se réduire, ce qui devrait les inciter à se concentrer davantage sur la défense de la viabilité de la pharmacie. Ceci ne peut se faire qu'en mettant en place les outils nécessaires permettant aux pharmaciens de s'adapter à l'évolution que connaît leur profession. Il va sans dire, que sans le respect strict des textes les régissant, et sans une capacité de mobilisation et une solidarité à toute épreuve, ces syndicats pourraient voir leur légitimité se réduire comme une peau de chagrin, et in fine, compromettre des missions essentielles dont dépend la survie de la pharmacie d'officine.